

ARRETE N° 2025-01-56  
Délégation de signature

Le Maire de SORGUES,

VU, le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-19,

VU, le Code général de la fonction publique,

VU la délibération n°DCM\_2020\_29 de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU l'arrêté n° 2024-10-384 du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant détachement de M. Olivier ORSONI sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services,

VU l'arrêté n° 2024-10-396 du 2 octobre 2024 portant délégation de signature de M. Olivier ORSONI,

Considérant, le nouvel organigramme de la ville de Sorgues.

#### ARRETE

**ARTICLE 1** : A compter de ce jour, Monsieur le Maire de SORGUES, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à M. Olivier ORSONI dans le cadre de sa fonction pour :

- La certification exécutoire des actes soumis au contrôle de légalité
- La délivrance des expéditions des registres de délibération et arrêtés municipaux (copies d'actes)
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,

Dans le cadre de la DRH:

Les actes de décisions et gestion courante dont :

- Arrêtés d'avancement d'échelon des agents de la collectivité,
- Arrêtés d'augmentation de pourcentage de travail des agents de la collectivité,
- Arrêtés d'indemnités, de primes des agents de la collectivité,
- Arrêtés de travail à temps partiel,
- Arrêtés d'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire.

Dans le cadre de l'urbanisme et du foncier :

- lettres de consultation de services ou commissions intéressés par les projets,

**ARTICLE 2** : En l'absence de M. Olivier ORSONI, les domaines visés à l'article 1 seront assurés par ordre de priorité, comme suit :

- M. Brice MILLET
- Mme Nicole TOVAGLIARI

Dans le cadre de la DRH :

- Mme Nicole TOVAGLIARI
- Mme Laura DI BIAGI

Dans le cadre de l'Urbanisme :

- Mme MEYER Sandra
- Mme CAVELOT Elisabeth

Dans le cadre du foncier :

- Mme MEYER Sandra

**ARTICLE 3 :** Cet arrêté abroge l'arrêté n° **2024-10- 396** du 2 octobre 2024 portant délégation de signature à M. Olivier ORSONI.

**ARTICLE 4 :** La cessation des fonctions de Directeur Général des Services de l'agent entraîne la cessation de délégation de signature.

**ARTICLE 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 6 :** Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mme Nicole TOVAGLIARI
- M. Brice MILLET
- Mme Sandra MEYER
- Mme Laura DI BIAGI
- Mme Elisabeth CAVELOT

PARVENU EN PREFECTURE

22 JAN. 2025

Fait à Sorgues, le 22/01/2025  
Le Maire,

Thierry LAGNEAU

Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication :  
- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Sorgues,  
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes  
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le.....  
Signature de l'Agent